



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

revendications

Question écrite n° 83176

Texte de la question

M. Claude Bartolone interpelle M. le ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État sur la situation des agents retraités de la fonction publique territoriale relevant de la CNRACL ou de l'IRCANTEC pour ce qui est de leur possibilité d'accès à une complémentaire santé. Alors que leurs niveaux de pension sont déjà très faibles, ces personnels retraités ont dû faire face ces dernières années aux déremboursements successifs des médicaments, à la création de taxes sur l'accès aux soins, à la multiplication des dépassements d'honoraires et à l'augmentation de 12,5 % du forfait hospitalier au 1er janvier 2010. Par ailleurs, les organismes complémentaires ont été lourdement mis à contribution par le Gouvernement pour financer le Fonds CMU comme le dispositif mis en place pour la grippe H1N1. Ces organismes, en annonçant une hausse d'au moins 5 % des cotisations, ont décidé de répercuter ces contributions sur leurs adhérents. La loi de modernisation de la fonction publique, en 2007, avait prévu la possibilité pour les personnes publiques de contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaires souscrites par les agents en activité et la limitation de la participation de personnes publiques aux contrats ou règlements garantissant la mise en oeuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités. Ces dispositions ont été mises en oeuvre pour la fonction publique d'État mais pas pour la fonction publique territoriale, faute de décrets d'application. Il lui demande donc quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour faciliter l'accès des retraités de la fonction publique territoriale à une complémentaire santé.

Données clés

Auteur : [M. Claude Bartolone](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (6^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83176

Rubrique : Fonction publique territoriale

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juillet 2010, page 7447

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)